

# Diagnostic d'après feu.....

## Les questions à se poser pour définir une stratégie de l'après feu

par Jean-Paul HETIER \*

Nous disposons aujourd'hui d'une trentaine d'années d'expérience sur ce qui peut se passer après le feu. La plupart du temps, il est possible de prévoir rapidement quelle sera la réaction de l'écosystème et, en fonction du type de station, de dresser la liste des techniques disponibles pour restaurer, réaménager ou réhabiliter.

Après le feu, on constate malgré tout de graves difficultés dans le processus d'élaboration des décisions d'intervention, produisant des projets incomplets, abandonnés en cours d'exécution, rapidement remis en cause au fil des années, ou bien aboutissant à des résultats très décevants.

En tant qu'ingénieur, j'ai tenté d'esquisser la chaîne décisionnelle " idéale " de l'après-feu (voir schéma page suivante).

La première démarche consiste à envisager les réactions probables de l'écosystème.

Il s'agit de déterminer dans quelle dynamique globale se situe la végétation, compte tenu de la fréquence et de l'intensité des incendies. Il convient de prévoir les aléas.

Dans la majorité des cas, la visite sur le terrain permet d'avoir une idée

correcte de l'évolution probable du milieu.

Il est toutefois délicat de prévoir les réactions du pin pignon, dont la dynamique est moins forte que celle du pin d'Alep ou du pin maritime. Quant au chêne vert, il rejette de souche mais des incendies trop fréquents et intenses entraînent son dépérissement. Il en est de même pour le chêne liège, qui de plus peut reverdir à partir du houppier.

Puis, il faut expliciter les vocations de l'espace, les enjeux : quelles sont les attentes de la société ?

Tandis que les espaces naturels périurbains deviennent le cadre d'un nombre croissant d'activités, avec de multiples enjeux, d'autres espaces sont sans vocation particulière, et lorsqu'ils brûlent, on s'en aperçoit à peine. Certaines zones ne jouent pas de rôle particulier mais, situées près des habitations, elles peuvent représenter un danger. La société les supporte de moins en moins.

Espace " réservoir de biodiversité ", îlot de calme, site paysager, zone d'activité agricole, cynégétique, etc... telle est la diversité des vocations assignées aux milieux naturels, évoluant au gré des activités et des attentes des hommes.

Ces analyses effectuées, l'on peut se demander s'il y a compatibilité entre la dynamique naturelle et celle souhaitée, à court et à long terme.

Dans les premières années, le spectacle est dévalorisant. La société peut-elle supporter de voir cet espace tel quel ? Pour la pratique de la chasse, l'ouverture du milieu est plutôt favorable. Par contre, le public est demandeur de forêts. Dans ce cas on préfère souvent accélérer le développement des ligneux. La dimension paysagère est aussi à prendre en compte.

Dans les faits, les arbres ne sont pas souvent coupés après l'incendie.

Il ne faut pas oublier de considérer l'évolution du risque. C'est le stade de 10 à 30 ans après le feu qui présente le risque le plus élevé.

Parfois, on ne possède pas les réponses techniques pour atteindre l'objectif fixé. La solution technique doit s'avérer réellement supérieure à ce que peut faire la nature. Si ce n'est pas le cas, suivre l'évolution naturelle semble plus raisonnable, car moins coûteuse.

Dans les Calanques par exemple, on ne pourra pas reconstituer une forêt de chêne vert à partir de la garrigue à chêne kermès.

De plus, le bouleversement du sol occasionné par les travaux de plantation peut rendre difficile la fréquentation. La valeur d'usage est alors réduite, ce qui est contraire à l'objectif initial. Après le feu, les reboisements sont moins fréquents qu'autrefois. On développe par contre la sylviculture. Par exemple, une éclaircie mécanisée

\* BRL ingénierie - Département Environnement et développement  
1105, Av. Pierre Mendès France  
BP 4001 - 30001 Nîmes cedex 5

dans des semis denses de pin d'Alep, âgés de cinq ans, donne de bons résultats. Sans intervention, les pins resteraient très sensibles à l'incendie pendant longtemps. Dans le massif des Maures, des expériences sylvicoles ont été faites sur le chêne liège : recépage, éclaircie des brins à 4-5 ans, élagage. Le bilan de ces opérations est positif. Les rejets vont bientôt atteindre la même hauteur que les vieux arbres qui avaient échappé au feu. Grâce à la sylviculture, la conformation des arbres confère au peuplement un aspect de forêt, apprécié par le public. Ce ne serait pas le cas d'une plantation d'une quinzaine d'années.

En outre, il faut s'assurer que les actions envisagées pourront être durables. Un problème fréquent est celui du manque d'activités permettant d'entretenir les coupures stratégiques. Depuis peu, les plantations d'arbres sont autorisées sur les coupures. Des projets sont en cours, notamment avec l'olivier.

Par ailleurs, les investissements se justifient dans la mesure où la protection contre le feu est améliorée.

Les jeunes reboisements de 15-20 ans sont particulièrement inflammables et combustibles.

Une alternative est de planter par placettes dispersées sur le territoire, pour multiplier les chances de garder des semenciers dans l'éventualité d'un nouvel incendie.

Enfin, les solutions adoptées dépendent étroitement des moyens attribués au projet (investissement, gestion). La volonté politique, l'engagement des collectivités sont déterminants.

Lorsque tous ces paramètres conduisent à l'élaboration d'un plan (de restauration, de réaménagement, ou de réhabilitation), il reste à assurer sa mise en œuvre dans la durée grâce à l'action soutenue d'un porteur de projet.

On peut déduire de cette chaîne décisionnelle un certain nombre d'observations :

- Dans de nombreux cas, il n'y a rien à faire ; c'est d'ailleurs souvent ce qui se passe, mais plutôt en réponse à la dernière question à se poser : les crédits, que d'une analyse rationnelle de la situation.

- Les intervenants indispensables au bon déroulement du processus décisionnel sont nombreux ; isolé, chacun d'entre eux évalue la situation selon son propre système d'approche ; mais qu'il en manque un seul, et le risque est grand de voir naître des projets aussi coûteux qu'inappropriés.

- La gestion de la phase transitoire des cinq premières années, où l'impact visuel peut être important, prend sou-

vent le pas sur la gestion à long terme.

- Il est encore peu fréquent de préciser si les objectifs d'un plan d'action relèvent de la restauration, du réaménagement ou de la réhabilitation.

- La présence continue d'un médiateur-facilitateur, garant du processus d'aide à la décision, paraît une condition de réussite presque indispensable.

